

LA RÉPRESSION JUDICIAIRE

Traités en criminels par la justice des vainqueurs, les survivants de la Semaine sanglante ont été exécutés, incarcérés ou déportés, payant ainsi au prix fort leur ardeur révolutionnaire.

A partir du 21 mai 1871, les Versaillais font chaque jour des milliers de prisonniers. Si certains sont exécutés sommairement par la troupe, la plupart sont placés dans des centres de rétention sur la périphérie de Paris. Parallèlement, la police fait appel à la délation et reçoit environ 400 000 lettres de dénonciation. Plusieurs milliers de communards parviennent à fuir la capitale pour se cacher en province ou passer à l'étranger, mais les rangs des prisonniers ne cessent de grossir pour atteindre plus de 40 000 personnes.

Pendant quatre ans, 24 conseils de guerre vont juger ces détenus et distribuer selon les cas des condamnations à mort, des incarcérations et des déportations en Nouvelle-Calédonie.



Le 3^e conseil de guerre lit leurs condamnations aux élus de la Commune. Versailles, 2 septembre 1871.



Premiers convois de prisonniers arrivant à Versailles



La Virginie en route pour la Calédonie. Parmi les déportés, Louise Michel, auteur de ce dessin

HOMMAGES AUX ACCUSÉS ANONYMES

« Que ne puis-je dresser le martyrologue des milliers qui défilèrent en lignes compactes, gardes, femmes, enfants, vieillards, ambulanciers, médecins, fonctionnaires de cette ville décimée ? C'est à vous, innommés, que je donnerais la première place, comme vous l'eûtes au travail, aux barricades obscures. Le vrai drame des conseils de guerre n'est pas dans ces séances d'apparat où accusés, tribunal et avocats composèrent leur figure devant le public, mais dans ces salles désertes qui virent seules le malheur en face d'un tribunal inexorable comme le chasspot. Combien des humbles défenseurs de la Commune tinrent la tête autrement fière que les chefs, et dont personne ne redira l'héroïsme ».

Lissagaray



Des enfants prisonniers attendant qu'on règle leur sort, à Versailles

